

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 décembre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme FLAMENT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. GOBILLOT

Membre(s) absent(s) : (2) Mme LE GRAND, Mme ROLLIN

Date de convocation : 11 décembre 2007

Délibération n° : 78-2007

**Objet : Modélisation du programme « Mieux Vieillir »
Convention avec l'Université de Bourgogne**

Le projet « Mieux Vieillir » est issu d'un programme européen de recherche en faveur des personnes âgées : « Better Ageing ». Les chercheurs qui ont participé à ce programme se sont intéressés, dans ses différentes composantes, à l'altération de la fonction motrice engendrée par le vieillissement. Après 6 mois d'expérimentation, des résultats notoires ont été enregistrés chez les personnes âgées : les chercheurs ont noté non seulement un renforcement musculaire mais aussi une amélioration de la vie quotidienne (bien être physique mais aussi psychologique et social).

L'ensemble des résultats acquis lors de l'expérience « Better Ageing » a montré la valeur d'agent thérapeutique de cette activité physique, et a permis de dégager des principes et des méthodes pour proposer une offre d'activité physique adaptée à la personne âgée.

Le programme de recherche terminé, l'Université de Bourgogne a demandé aux collectivités territoriales de prendre en compte les conclusions de ses travaux afin d'opérer un transfert de ce programme de recherche. La ville de Dijon et son CCAS ont répondu favorablement en soutenant ce programme novateur.

En 2004, un comité de pilotage coordonné par le service Dijon Ville Santé a été créé. Par ailleurs l'Office des Personnes Âgées de Dijon (OPAD) assure la gestion de l'activité depuis juillet 2006.

Afin de préparer le programme de développement de cette activité, le comité de pilotage a décidé de confier à un prestataire extérieur, Monsieur Arnaud BARAIS, salarié de l'association « SIEL Bleu », la réalisation d'un diagnostic, d'une modélisation et d'une labellisation. L'OPAD est l'instance commanditaire de cette prestation.

En vue de faciliter cette démarche, une convention est proposée entre le CCAS et l'Université de Bourgogne. Elle a pour objet de garantir la propriété intellectuelle du projet à chacune des parties et de faciliter le transfert des connaissances de l'Université au CCAS.

Le Conseil d'Administration :

- approuve la convention annexée au rapport, à passer entre le CCAS de Dijon et l'Université de Bourgogne,
- autorise le Président du CCAS à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DVS : 1

Trésorier Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE

19 DEC. 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 DEC. 2007

